Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120628-2012_B261-DE
Date de télétransmission : 03/07/2012
Date de réception préfecture : 03/07/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B261

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association EMMAUS

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :
FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
Département des Déchets Ménagers
Direction Traitement Déchets
DA

10_05

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Michel Boulan

Thématique : Collecte et Traitement des Déchets

Objet : Attribution d'une subvention à l'association EMMAUS
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Depuis 1998, la Communauté du Pays d'Aix verse chaque année une subvention à l'association Emmaüs. Pour l'année 2012, l'association sollicite une subvention de 40.000€. Le montant de la subvention proposée par la Commission thématique est de 20 000€. Il convient de statuer sur l'attribution de cette subvention et le cas échéant d'en déterminer le montant pour l'année 2012.

Exposé des motifs

L'association Emmaüs fonde son activité sur l'accompagnement des personnes en difficulté par l'intermédiaire d'actions de récupération, de valorisation et vente de matériel qualifié à l'origine de déchets par leur détenteur.

Au regard de la compétence exercée par la Communauté du Pays d'Aix et des orientations de la loi relative à la valorisation matière, la réutilisation des produits, et la réduction des déchets ultimes, la Communauté du Pays d'Aix considère depuis 1998 que l'action de la Communauté d'Emmaüs entre pleinement dans le cadre des objectifs de la compétence. A ce titre, et depuis 1998, chaque année une subvention financière a été attribuée, portée au cours des années de 7.622 Euros à 20.000 Euros.

Le montant des aides financières a toujours été rapporté à la réduction du déchet ultime résultant de l'activité de réemploi et à l'allègement correspondant de ces déchets réemployés qui, en l'absence de l'activité de l'association, se seraient retrouvés dans le circuit des déchèteries et pour partie dans l'ISDnD de l'Arbois.

Au vu du bilan social et du bilan d'activité, 38 personnes en difficulté disposent sur le site de Cabriès d'un lieu de vie et de travail et participent donc à l'activité de réemploi de matériels mobiliers et divers.

L'action des compagnons d'Emmaüs a permis, d'une part, de recycler 260 Tonnes de déchets sous forme de matières, et, d'autre part, de remettre dans le circuit de vente environ 274 tonnes de produits manufacturés qui peuvent ainsi bénéficier d'une seconde vie. C'est ainsi plus de 530 tonnes de déchets qui ont été soustraits de la filière de stockage et qui ont retrouvé une seconde vie.

Néanmoins, l'activité d'Emmaüs génère également des déchets ultimes, constitués par les objets collectés n'ayant pas pu être réutilisés ou recyclés. En 2011, 374 tonnes de déchets ultimes ont dû être ainsi traités, qui ont coûté 23.100€ pour leur élimination en centre de stockage.

Cette année, l'association demande à la collectivité de calculer la subvention sur l'ensemble du coût du déchets, qui, en plus des coûts d'enfouissement ci-dessus, reprend les coûts de location des bennes, de personnel ainsi que les enlèvements effectués par des prestataires, ce qui constitue un total de 68.492€. La subvention de 40.000€ demandée par l'association est ainsi censée couvrir une partie de ces dépenses (57%).

Après discussion en commission déchets, il est proposé de ne pas accéder à cette nouvelle forme de calcul, et de rester sur la prise en compte du seul coût d'enfouissement. Il est ainsi proposé de maintenir la subvention à hauteur de 20.000€ qui constitue la quasi-totalité de cette charge financière.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2012-00859	EMMAUS	Accompagnement des personnes en difficulté par l'intermédiaire d'actions de récupération, valorisation et vente de matériel donné par les particuliers	20 000€	1 252 800€	40 000€	20 000€	Non

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000€ ;
VU l'avis de la Commission Déchets Ménagers du 19 juin 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association Emmaüs d'un montant de 20 000 € pour l'année 2012,

- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les lignes 812/6574 du Budget 2012, qui présentent les disponibilités nécessaires.

2012_B261

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association EMMAUS

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

02 JUIL. 2012